



59^e CONSEIL DIRECTEUR

73^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Session virtuelle, du 20 au 24 septembre 2021

Point 8.4 de l'ordre du jour provisoire

CD59/INF/4

26 août 2021

Original : anglais

RAPPORT SUR LE RENFORCEMENT DE LA PRÉPARATION ET DE LA RIPOSTE DE L'OPS ET DE L'OMS AUX URGENCES SANITAIRES

Introduction

1. La 168^e session du Comité exécutif de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), tenue en juin 2021, a ajouté un point sur la préparation et la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires à l'ordre du jour du 59^e Conseil directeur (1), notant que le document CE168/INF/3, *Mise en œuvre du Règlement sanitaire international* (2), a abordé la question du renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires.

Antécédents

2. Au cours du second semestre 2020, alors que la pandémie de COVID-19 se propageait, les États Membres de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), individuellement et en groupes, ont soumis au Secrétariat de l'OMS huit propositions visant globalement à renforcer l'architecture mondiale de préparation et de riposte aux situations d'urgence. Une analyse de ces propositions a été présentée aux États Membres de l'OPS par le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) dans le document CE168/INF/3, *Mise en œuvre du Règlement sanitaire international* (2).

3. En janvier 2021, par l'adoption de la décision EB148[2], *Préparation et riposte : renforcer l'action mondiale de l'OMS face aux situations d'urgence* (3), le Conseil exécutif de l'OMS a « décidé de demander l'élaboration d'une résolution... afin de donner suite aux recommandations du Groupe indépendant et des deux Comités susmentionnés. » Il s'agit du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19¹ et du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de

¹ Des informations sur le Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19 sont disponibles en anglais à l'adresse suivante : <https://www.who.int/teams/ihr/ihr-review-committees/covid-19>.

gestion des situations d'urgence sanitaire.² Le BSP a proposé six sessions virtuelles pour faciliter le dialogue sur la résolution prospective entre les États Membres de l'OPS, la coordination du Groupe des Amériques (GRUA) tenant le BSP informé des progrès de cette résolution.

4. En mai 2021, conformément à la décision EB148[2] (3), la 74^e Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA74.7, *Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires* (4), par laquelle elle a décidé de « de créer un Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires [WGPR] ... ouvert à tous les États Membres ». En outre, l'Assemblée mondiale de la Santé a) a demandé au Groupe de travail « d'examiner les conclusions et recommandations du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, du Comité d'examen du RSI et du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire » ; b) a recommandé « qu'à la suite des consultations régionales devant s'achever au plus tard à la fin du mois de juin 2021, le Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires dispose d'un bureau composé de six membres (deux coprésidents et quatre vice-présidents)... un par Région de l'OMS » ; et c) a demandé « que les coprésidents et les vice-présidents animent les travaux du Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires en étroite concertation avec les membres ». L'Assemblée mondiale de la Santé a demandé au Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires « de travailler de manière inclusive, de définir ses méthodes de travail et d'en convenir » et de « de présenter un rapport assorti de mesures envisagées pour le Secrétariat de l'OMS, les États Membres et les acteurs non étatiques, selon qu'il conviendra, et de le soumettre à l'examen de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, à sa cent cinquantième session ». Par ailleurs, la 74^e Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général de l'OMS de soutenir le Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires « i) en convoquant sa première réunion le 17 septembre 2021 au plus tard, la date de cette première réunion devant être annoncée au plus tard le 30 juillet 2021, et en organisant ensuite autant de réunions que nécessaire, à la demande du Bureau du Groupe de travail ; ii) en fournissant en temps utile au Groupe de travail des informations complètes et pertinentes pour la conduite de ses débats ; iii) en allouant les ressources nécessaires au Groupe de travail pour qu'il s'acquitte de son mandat ; et de fournir des informations sur les coûts et les sources de financement prévus. »

5. En outre, par l'adoption de la décision WHA74[16], *Session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé en vue d'envisager d'élaborer une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies* (5), la 74^e Assemblée mondiale de la Santé « demande au Groupe de travail des

² Des informations sur le Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire sont disponibles en anglais à l'adresse suivante : <https://www.who.int/groups/independent-oversight-and-advisory-committee>.

États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires d'accorder la priorité à l'évaluation des avantages de l'élaboration d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies et de présenter un rapport qui sera examiné lors de la session extraordinaire de l'Assemblée de la Santé... consacré à l'examen de [ces] avantages... en vue de la mise en place d'un processus intergouvernemental pour rédiger et négocier cette convention, cet accord ou cet autre instrument international sur la préparation et la riposte aux pandémies » qui se tiendra du 29 novembre au 1^{er} décembre 2021.

6. Pour la gouvernance mondiale de la santé, comme le prévoit le document CD58/INF/1 (6), l'application et la mise en œuvre futures du Règlement sanitaire international (RSI) et le respect de celui-ci sont liés à la mise en œuvre de la résolution WHA73.1 (7, 8), de la résolution WHA73.8 (9), de la résolution WHA74.7 (4), de la décision WHA74[16] (5) et, implicitement, à l'évolution de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, les délibérations du Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires³ seront cruciales pour la détermination du leadership, de la gouvernance et des mécanismes de financement de l'OMS, ainsi que de son approche stratégique en termes de coopération technique.⁴ De même, compte tenu du contexte des processus de réforme de l'OMS en cours, y compris le Programme de transformation de l'OMS, les délibérations du Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires seront essentielles pour articuler les actions connexes supplémentaires lancées par les États Membres de l'OMS et/ou le Secrétariat de l'OMS.

Dispositions de l'OPS sur la préparation et la riposte aux urgences sanitaires

7. L'objectif du Bureau sanitaire panaméricain en matière de préparation et de riposte est d'aider les États Membres à renforcer les capacités de leur secteur de la santé dans les domaines de la prévention, de la réduction des risques, de la préparation, de la surveillance, de la riposte et du rétablissement rapide après des urgences et des catastrophes liées à tout aléas (naturel, anthropique, biologique, chimique, radiologique et autres).

8. L'approche du BSP face aux situations d'urgence implique un travail étroit et ancré au niveau des pays. Lorsque des situations d'urgence et des événements épidémiques de grande ampleur se produisent dans la Région des Amériques, le BSP repositionne normalement du personnel technique et le déploie dans les 24 heures suivant la survenue

³ Plus d'information sur le Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires est accessible à l'adresse suivante :

<https://apps.who.int/gb/wgpr/f/index.html>.

⁴ Ces grands domaines thématiques reflètent la catégorisation des recommandations et des dispositifs des résolutions présentés dans le tableau de bord de l'OMS sur les recommandations liées à la COVID-19. Plus d'information en anglais sur :

<https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjojODgyYjRmZjQtN2UyNi00NGE4LTg1YzMtYzE2OGFhZjBiYzFjIiwidCI6ImY2MTBjMGI3LWJkMjQtNGIzOS04MTBiLTNkYzI4MGFmYjU5MCIslmMiOjh9&pageName=ReportSection729b5bf5a0b579e86134>.

d'une catastrophe ou l'identification d'une épidémie. Parmi les exemples récents, on peut citer la pandémie de grippe H1N1 de 2009 au Mexique, au cours de laquelle l'OPS a coordonné le soutien international avec les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, l'Agence de la santé publique du Canada et d'autres membres du Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie (GOARN) dans les 24 heures suivant la déclaration de l'événement par le Mexique. Une riposte similaire a été organisée pour les flambées épidémiques de fièvre jaune au Paraguay, de choléra en Haïti, de virus Zika au Brésil, de rougeole au Venezuela, de fièvre hémorragique en Bolivie, de dengue dans de nombreux pays de la Région et dans bien d'autres cas encore.

9. Bien que le BSP respecte pleinement le RSI et s'aligne sur celui-ci, le BSP a des dispositions spécifiques pour lancer la riposte aux pandémies ou aux catastrophes dans la Région des Amériques en suivant ses propres procédures de riposte aux situations d'urgence. Celles-ci sont mises en œuvre par les trois niveaux du BSP : régional, infrarégional et au niveau des pays. Le BSP met également en œuvre d'autres actions qui ne sont pas incluses dans le RSI tout en veillant à ce que ces actions soient conformes au mandat, aux règlements, aux règles, aux plans et aux impératifs budgétaires de l'OPS.

10. En 2012, le BSP a adopté une politique sur la réponse institutionnelle aux urgences et aux catastrophes (IRED, selon le sigle anglais). Depuis lors, le BSP a réalisé des progrès notables sur le plan de l'amélioration de sa réponse opérationnelle, y compris par la mise en place du système de gestion des incidents. La création du Département des urgences sanitaires a accéléré l'adoption de la politique et des procédures de réponse institutionnelle dans l'ensemble du BSP.

11. L'édition 2017 de l'IRED *a)* présente les principes directeurs du BSP dans les situations d'urgence et les catastrophes, *b)* examine les facteurs qui déclenchent les opérations de riposte d'urgence de l'Organisation, y compris la manière dont les urgences sont classées, *c)* identifie les fonctions critiques de l'OPS dans toutes les urgences classées et explique comment elles sont exécutées lorsque le système de gestion des incidents est activé, *d)* fournit des orientations sur la manière dont les fonctions critiques en situation d'urgence sont attribuées et à quelle entité, et examine les relations avec les autorités nationales et les partenaires, *e)* définit le rôle du Centre des opérations d'urgence au cours et en dehors des opérations d'urgence, *f)* fournit un cadre pour la santé et la sécurité de l'Organisation et de son personnel, *g)* présente des considérations relatives à la gestion de la continuité des activités et *h)* indique les indicateurs essentiels de préparation qui, s'ils font l'objet d'un bon suivi, garantiront que l'IRED peut faire l'objet d'une bonne mise en œuvre immédiatement

12. Pendant une situation d'urgence, le BSP apporte une coopération technique aux États Membres dans divers domaines spécialisés de la santé publique et coordonne les secours d'urgence à l'appui des efforts déployés au niveau des pays. Il déploie également du personnel pour soutenir la riposte d'urgence, développe des outils, évalue les thématiques et les risques, diffuse des alertes aux épidémies, envoie des fournitures et des équipements essentiels depuis son entrepôt humanitaire régional et décaisse les fonds

limités dont il dispose dans le cadre du Fonds de l'OPS en cas de catastrophe et du Fonds d'urgence de l'OPS en cas d'épidémie pour compléter les efforts de ses États Membres.

13. Lors d'événements mondiaux tels que la pandémie de COVID-19, le BSP réoriente ses activités pour soutenir les efforts de riposte d'urgence de ses États Membres en vue de protéger la santé publique de leurs citoyens et de sauver autant de vies que possible. C'est précisément ce que le BSP a fait lorsqu'il a été alerté par l'OMS de la flambée épidémique de coronavirus et de son impact potentiel sur la santé publique dans cet hémisphère.

14. Alors que davantage d'informations devenaient disponibles sur l'étiologie et l'évolution du foyer de cas de pneumonie dans la ville de Wuhan (Chine), le BSP a émis la première alerte épidémiologique liée à cet événement le 16 janvier 2020.⁵ Dans cette alerte, l'OPS a recommandé à ses États Membres de s'assurer que les agents de santé aient accès à des informations actualisées sur la maladie de la COVID-19, qu'ils connaissent les principes et les procédures de prise en charge des infections de COVID-19 et qu'ils soient formés pour s'enquérir des antécédents de voyage d'un patient afin de relier ces informations aux données cliniques. Le BSP a été le premier bureau régional de l'OMS à produire et à diffuser ce type d'alerte ou de rapport contenant des informations sur la COVID-19 à tous ses États Membres. Au moment où le BSP a émis cette alerte à l'échelle de la Région, seuls quatre cas avaient été signalés en dehors de la Chine : un au Japon, deux en Thaïlande et un en République de Corée.

15. Le 24 janvier 2020, la Directrice de l'OPS a envoyé une lettre aux ministres de la Santé de tous les États Membres de l'OPS pour leur faire part des principales considérations concernant l'émergence et la propagation du nouveau coronavirus de 2019 qui circulait en Chine et ses implications pour les Amériques. L'OPS continue de fournir des informations régulières et une coopération technique sur ce sujet à ses États Membres.⁶

Mise en œuvre des paragraphes du dispositif de la résolution WHA74.7 et de la décision WHA74[16] relatifs au Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires

16. Dans les Amériques, la consultation régionale mentionnée dans la résolution WHA74.7 (4) a eu lieu dans le cadre de la 168^e session du Comité exécutif de l'OPS. Une déclaration présentée par un groupe d'États Membres a exprimé son soutien à la nomination des États-Unis d'Amérique pour siéger au Bureau du Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires en représentation de la Région des Amériques. Elle demandait également que le BSP soutienne la participation des États Membres au Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires en organisant des réunions régulières pour faciliter le partage d'informations et alimenter les

⁵ L'alerte épidémiologique sur le nouveau coronavirus est disponible en anglais sur : <https://www.paho.org/en/documents/epidemiological-alert-novel-coronavirus-ncov-16-january-2020>.

⁶ Les rapports de situation de l'OPS sont disponibles en anglais sur : <https://www.paho.org/en/tag/covid-19-situation-reports>.

discussions régionales sur les méthodes de travail, les produits et les livrables. Au 26 août 2021, le BSP avait organisé trois sessions d'information pour les États Membres de l'OPS.

17. Représentant les six régions de l'OMS, le Bureau du Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires est composé de deux coprésidents, de l'Indonésie et des États-Unis d'Amérique, et de quatre vice-présidents, du Botswana, de la France, de l'Irak et de Singapour. La première réunion du WGPR s'est tenue les 15 et 16 juillet 2021 et a permis de créer une page Web dédiée sur le site Web de l'OMS pour le partage des documents officiels dans les six langues officielles de l'OMS. Le 22 juillet 2021, par courriel, le Secrétariat de l'OMS a partagé avec les États Membres de l'OMS deux documents supplémentaires, en anglais uniquement. Le premier, intitulé *Timelines and Deliverables of the WGPR*, présente les réunions du WGPR prévues du 1^{er} au 3 septembre 2021, du 4 au 6 octobre 2021 et du 1^{er} au 3 novembre 2021. Le second document, intitulé *Terms of Reference in Regard to the Method of Work of the WGPR*, abordait les questions suivantes : la participation des parties prenantes concernées, les modalités de travail du Bureau, la création de sous-groupes et les horaires des réunions du WGPR afin de permettre une participation équitable des responsables depuis les capitales. Dans le même courriel, le Secrétariat de l'OMS indiquait qu'il distribuerait des « produits de travail » pour le WGPR.

18. Le 13 août 2021, par courriel, le Secrétariat de l'OMS a communiqué aux États Membres de l'OMS le lien vers le tableau de bord de l'OMS des recommandations liées à la COVID-19, ainsi qu'un lien vers un tutoriel vidéo,⁷ et a demandé aux États Membres de faire part de leurs commentaires et suggestions éventuels.⁸ La base de données sur laquelle repose le tableau de bord contient les recommandations et les paragraphes du dispositif des résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé.⁹ Lorsqu'ils consultent la base de données, les utilisateurs peuvent filtrer les recommandations et les paragraphes du dispositif par source, champ d'application,¹⁰ thème, groupe cible¹¹ et domaine de travail.

⁷ Le tutoriel vidéo relatif au tableau de bord de l'OMS des recommandations liées à la COVID-19 est disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=z_YnTjIiUXg.

⁸ Les États Membres de l'OMS sont priés d'envoyer leurs commentaires et suggestions par courriel à l'adresse suivante : Recommendationdashboard@who.int.

⁹ Un total de 521 recommandations et paragraphes du dispositif des résolutions sont inclus dans la base de données. Les catégories suivantes de documents sources sont incluses : *a*) rapports officiels commandés par les États Membres de l'OMS (3 documents), *b*) documents publiés par des organes intergouvernementaux (4 documents), *c*) autres rapports (4 documents), *d*) résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé (3 résolutions) et *e*) documents contenant des recommandations émises en rapport avec des événements de santé publique importants survenus dans le passé (11 documents).

¹⁰ Les 395 recommandations (sans compter les paragraphes du dispositif des résolutions) se répartissent en trois catégories en ce qui concerne le champ d'application : *a*) finances, *b*) leadership et gouvernance et *c*) système et outils.

¹¹ Quelle que soit la catégorie de documents sources considérée, les États Membres de l'OMS, le Secrétariat de l'OMS et les Organes directeurs de l'OMS sont systématiquement les groupes cibles les plus représentés.

Mise en œuvre de la résolution WHA74.7 et de la décision WHA74[16] : implications potentielles pour la Région des Amériques

19. Au moment de la préparation de ce document, le Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires affine son champ d'action et définit les changements qui contribueraient à renforcer le travail de l'OMS. L'objectif ultime du WGPR sera de remodeler l'architecture mondiale de préparation et de riposte aux urgences sanitaires. Par conséquent, par définition, les activités du Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires aurait un impact et des implications mondiaux, comprenant potentiellement les fondements juridiques internationaux pour la préparation et la riposte, que constitue actuellement le RSI (10).

20. La mesure dans laquelle les changements éventuels peuvent avoir une incidence sur les États Membres de l'OPS et le BSP dépendra de la capacité et de la volonté des États Membres de l'OPS de fixer des priorités et de plaider pour qu'elles se traduisent par des actions au sein du Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires. Les implications pour les États Membres pourraient être liées : a) à l'exercice de leurs droits et de leur autorité pour gouverner l'OMS de manière stratégique, y compris la caducité ou l'adoption de décisions et de résolutions, b) à la gestion efficace des ressources humaines et financières et c) à la coopération technique ciblant les besoins sanitaires spécifiques de États Membres. Les implications pour le BSP pourraient être liées : a) à la reconnaissance de son leadership en matière de santé dans la Région des Amériques, b) à son positionnement dans la structure organisationnelle générale de l'OMS, c) à sa propre structure organisationnelle, d) aux ressources humaines et financières et e) à la prestation aux États Membres d'une coopération technique adaptée à leurs besoins, y compris la mise en place de systèmes de santé résilients et d'un système efficace et souple pour atténuer les urgences sanitaires, s'y préparer et y répondre.

21. On s'attend à ce que les États Membres de l'OPS, en maximisant les avantages du travail du Groupe de travail des États Membres, formulent leurs points de vue et concentrent leurs priorités sur la base de consultations et d'une coordination entre les secteurs gouvernementaux concernés. Ce processus devrait prendre en considération les multiples initiatives en cours au niveau international qui sont liées au champ d'activité du WGPR pour en assurer la complémentarité.

22. Ces initiatives comprennent les efforts suivants des États Membres de l'OMS ou du Directeur général de l'OMS :

- a) Le Groupe de travail des États Membres sur le financement durable,¹² établi conformément à la décision EB148[12], *Financement durable (11)*. Un compte rendu de ses travaux est présenté dans le document CD59/INF/3, *Projet de rapport*

¹² La page Web du Groupe de travail sur le financement durable est disponible à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/gb/wgsf/f/index.html>.

du Groupe de travail sur le financement durable créé par le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé (12).

- b) Le mécanisme d'examen universel de l'état de santé et de préparation. Par la résolution WHA74.7 (4), les États Membres de l'OMS ont demandé au Directeur général « d'établir une note conceptuelle détaillée [à présenter] à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, rapport que les États Membres examineront pour déterminer les prochaines mesures à prendre pour la phase pilote volontaire du mécanisme [d'examen universel de l'état de santé et de préparation] [...] et la façon dont celle-ci pourrait se fonder sur les composantes existantes du cadre de suivi et d'évaluation [du RSI] [...] ». ¹³
- c) La plateforme de l'OMS pour les renseignements sur les pandémies et les épidémies, qui sera basée à Berlin (Allemagne), lancée conjointement par le Secrétariat de l'OMS et le gouvernement allemand le 5 mai 2021. ¹⁴
- d) Le système BioHub de l'OMS, qui sera basé à Spiez (Suisse), lancé conjointement par le Secrétariat de l'OMS et le gouvernement suisse le 24 mai 2021. ¹⁵
- e) Le Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche « Une seule santé », lancé conjointement par le Secrétariat de l'OMS, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le 20 mai 2021. ¹⁶

23. Outre les travaux menés dans le cadre des initiatives susmentionnées, il est essentiel que les États Membres de l'OPS se familiarisent et se tiennent au courant des initiatives pertinentes en cours au sein du Groupe des 7 (G7) ¹⁷ et du Groupe des 20 (G20) ¹⁸ en particulier.

¹³ L'allocution liminaire du Directeur général de l'OMS lors de la 148^e session du Conseil exécutif concernant l'examen universel de l'état de santé et de préparation est disponible sur : <https://www.who.int/fr/director-general/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-148th-session-of-the-executive-board>.

¹⁴ Le communiqué de presse conjoint du gouvernement allemand et de l'OMS est disponible en anglais sur : <https://www.who.int/news/item/05-05-2021-who-germany-launch-new-global-hub-for-pandemic-and-epidemic-intelligence>.

¹⁵ Le communiqué de presse conjoint du gouvernement suisse et de l'OMS est disponible sur : <https://www.who.int/fr/news/item/24-05-2021-who-and-switzerland-launch-global-biohub-for-pathogen-storage-sharing-and-analysis>.

¹⁶ Le communiqué de presse conjoint de la FAO, de l'OIE, du PNUE et de l'OMS lançant le Groupe d'experts de haut niveau est disponible en anglais sur : <https://www.who.int/news/item/20-05-2021-new-international-expert-panel-to-address-the-emergence-and-spread-of-zoonotic-diseases>.

¹⁷ Le G7 est le « forum où les sociétés les plus influentes et les plus ouvertes du monde et les économies les plus avancées sont réunies pour des discussions sur la base de relations étroites ». Des informations sur le G7 sont disponibles en anglais sur : <https://www.g7uk.org/>.

¹⁸ Le G20 est le « forum international qui réunit les principales économies du monde ». Des informations sur le G20 sont disponibles en anglais sur : <https://www.g20.org/>.

24. De même, comme indiqué dans le document CE168/INF/3 (1), dans le cadre de leurs efforts pour visualiser comment une OMS renforcée serait gouvernée, comment elle fonctionnerait et ce qu'elle apporterait, ainsi que les actions qui mèneraient à cette réalisation, on attend des États Membres de l'OPS qu'ils examinent les recommandations ou les paragraphes du dispositif des résolutions, regroupés dans le tableau de bord de l'OMS des recommandations liées à la COVID-19, et qu'ils identifient ceux qui méritent d'être suivis d'actions. Ces décisions devront tenir compte de la cohérence, de la redondance et du risque de prolonger des approches stratégiques et coopératives existantes qui ont pu aboutir à une riposte mondiale sous-optimale à la pandémie de COVID-19. Les États Membres devront également examiner l'adéquation des instruments juridiques internationaux existants comme moyen de mettre en œuvre les recommandations jugées pertinentes. Cela implique de peser la nécessité d'adapter les instruments existants (par exemple, en commençant par des amendements à l'article 55 pour rendre le RSI actuel adapté à son objectif) par rapport à la nécessité d'élaborer des instruments juridiques internationaux supplémentaires.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

25. Le Conseil directeur est invité à prendre note du présent rapport et à formuler les commentaires qu'il juge pertinents.

Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Rapport final [Internet]. 168^e session du Comité exécutif de l'OPS ; 2021 21-25 juin ; réunion virtuelle. Washington, DC : OPS ; 2021 (document CE168/FR) Disponible sur : <https://www.paho.org/fr/documents/ce168fr-rapport-final>.
2. Organisation panaméricaine de la Santé. Mise en œuvre du Règlement sanitaire international [Internet]. 168^e session du Comité exécutif de l'OPS ; du 21 au 25 juin 2021 ; réunion virtuelle. Washington, DC : OPS ; 2021 (document CE168/INF/3) [consulté le 15 août 2021]. Disponible sur : <https://www.paho.org/fr/documents/ce168inf3-mise-oeuvre-du-reglement-sanitaire-international>.
3. Organisation mondiale de la Santé. Préparation et riposte : renforcer l'action mondiale de l'OMS face aux situations d'urgence [Internet]. 148^e session du Conseil exécutif ; du 18 au 26 janvier 2021 ; réunion virtuelle. Genève : OMS ; 2021 (décision EB148[2]) [consultée le 15 août 2021]. Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB148/B148\(2\)-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB148/B148(2)-fr.pdf).
4. Organisation mondiale de la Santé. Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires [Internet]. 74^e Assemblée mondiale de la Santé ; du 24 mai au 1^{er} juin 2021 ; réunion virtuelle. Genève : OMS ; 2021 (résolution WHA74.7) [consultée le 15 août 2021]. Disponible sur : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA74/A74_R7-fr.pdf.

5. Organisation mondiale de la Santé. Session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé en vue d'envisager d'élaborer une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies [Internet]. 74^e Assemblée mondiale de la Santé ; du 24 mai au 1^{er} juin 2021 ; réunion virtuelle. Genève : OMS ; 2021 (décision WHA74[16]) [consultée le 20 août 2021].
Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA74/A74\(16\)-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA74/A74(16)-fr.pdf).
6. Organisation panaméricaine de la Santé. Mise en œuvre du Règlement sanitaire international [Internet]. 58^e Conseil directeur de l'OPS, 72^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; 28 et 29 septembre 2020 ; réunion virtuelle. Washington, DC : OPS ; 2020 (document CD58/INF/1) [consulté le 20 août 2021].
Disponible sur : <https://www.paho.org/fr/documents/cd58inf1-mise-oeuvre-du-reglement-sanitaire-international>.
7. Organisation mondiale de la Santé. Riposte à la COVID-19 [Internet]. 73^e Assemblée mondiale de la Santé ; 18 et 19 mai et du 9 au 14 novembre 2020 ; réunion virtuelle. Genève : OMS ; 2020 (résolution WHA73.1) [consultée le 20 août 2021].
Disponible sur : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA73/A73_R1-fr.pdf.
8. Organisation mondiale de la Santé. Mise en œuvre de la résolution WHA73.1 (2020) sur la riposte à la COVID-19 : informations actualisées [Internet]. 74^e Assemblée mondiale de la Santé ; du 24 mai au 1^{er} juin 2021 ; réunion virtuelle. Genève : OMS ; 2021 (document A74/15) [consulté le 20 août 2021].
Disponible sur : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA74/A74_15-fr.pdf.
9. Organisation mondiale de la Santé. Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire : application du Règlement sanitaire international (2005) [Internet]. 73^e Assemblée mondiale de la Santé ; 18 et 19 mai et du 9 au 14 novembre 2020 ; réunion virtuelle. Genève : OMS ; 2020 (résolution WHA73.8) [consultée le 20 août 2021].
Disponible sur : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA73/A73_R8-fr.pdf.
10. Organisation mondiale de la Santé. Révision du Règlement sanitaire international [Internet]. 58^e Assemblée mondiale de la Santé ; du 16 au 25 mai 2005 ; Genève. Genève : OMS ; 2005 (résolution WHA58.3) [consultée le 15 août 2021].
Disponible sur : <https://www.who.int/csr/ihr/WHA58-fr.pdf>.
11. Organisation mondiale de la Santé. Financement durable [Internet]. 148^e session du Conseil exécutif ; du 18 au 26 janvier 2021 ; réunion virtuelle. Genève : OMS ; 2021 (décision EB148[12]) [consultée le 15 août 2021].
Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB148/B148\(12\)-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB148/B148(12)-fr.pdf).

12. Organisation panaméricaine de la Santé. Projet de rapport du Groupe de travail sur le financement durable créé par le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé [Internet]. 59^e Conseil directeur de l'OPS, 73^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 20 au 24 septembre 2021 ; réunion virtuelle. Washington, DC : OPS ; 2021 (document CD59/INF/3). Disponible sur : <https://www.paho.org/fr/documents/cd59inf3-projet-rapport-du-groupe-travail-sur-le-financement-durable-cree-par-le-conseil>.

- - -